

Formateur en Sauvetage Secourisme du Travail Maintien et actualisation des Compétences



Cadre de l'exercice de l'activité du Formateur SST

Le formateur SST exerce son activité en tant que salarié d'une entreprise ou d'un établissement, ou en tant que salarié ou prestataire d'un organisme de formation. Il exerce cette fonction dans les conditions définies par son entreprise, établissement ou organisme et dans le respect des règles de l'habilitation et des documents cadres définis par le réseau prévention



- Assurer la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST dans le respect des exigences du présent document de référence.
- Développer, au travers de la formation qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise;
- Adapter, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) l'établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail.



Prérequis

Etre titulaire d'un certificat de formateur SST



Compétences du formateur

Formateur de formateur certifié par l'INRS avec une expérience du terrain conséquente au niveau technique et pédagogique



Logistique à prévoir

Il est conseillé aux stagiaires d'amener un ordinateur ou au minimum une clef usb pour la présentation de leur séquence pédagogique



Matériel Pédagogique

LOrdinateur + vidéo projecteur, tableau blanc, stylos Plan d'intervention + Plan de prévention Matériel de simulation + lot de mannequins et défibrillateur de formation pour réaliser les séquences pratiques



Public concerné

Salarié d'entreprise ou d'établissement Salarié ou prestataire d'un organisme de formation



Durée

21 heures



Nous consulter



Modalités et délais d'inscription

Formation en présentiel avec émargement (Inter-entreprise : inscription selon planning de formation)



Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap : nous consulter



Nombre de participants

De 5 à 10 personnes



Validation

Certificat de formateur SST valable 36 mois est délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable



Maintien des compétences

La validité de ce certificat est fixée à trois ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences »

(MAC) tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives





Formateur en Sauvetage Secourisme du Travail Maintien et actualisation des Compétences



1ère demi-journée

- Accueil
- Présentation de la formation et de son organisation
- Présentation orale individuelle d'une action de formation SST
- Échanges de pratique

2ème demi-journée

- Échanges de pratique (suite et fin) - Actualisation des compétences (réglementaires, techniques, pédagogiques...)

3ème demi-journée

- Actualisation des compétences (réglementaires, techniques, pédagogiques...)
- Construction et animation de séquences de formation

4ème demi-journée

- Actualisation des compétences (réglementaires, techniques, pédagogiques...)
- Construction et animation de séquences de formation

5ème demi-journée

- Préparation de l'épreuve de certification

6ème demi-journée

- Épreuve certificative n°1
- Épreuve certificative n°2
- Bilan et clôture de la formation

Description des épreuves certificatives

2 épreuves certificatives consécutives sont organisées en fin de formation. La totalité de ces 2 épreuves ne pourra pas excéder 2h30.